COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 7 juillet 2021

Extrait du registre des délibérations

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt et un s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Jean-Claude GUIBAL.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 18h40) Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI excusé donne pouvoir à Mme Pascale VERAN.

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN (quitte la séance à 18h50).

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI.

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée.

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU.

FONTAN : M. Philippe OUDOT, excusé.

GORBIO : M. Paul COUFFET.

MENTON : M. Jean-Claude GUIBAL, Mme Sandra PAIRE, M. Yves JUHEL, Mme Gabrielle BINEAU, excusée donne pouvoir à Mme Patricia MARTELLI, M. Daniel ALLAVENA, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à M. Daniel ALLAVENA M. Mathieu MESSINA excusé donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, Mme Patricia MARTELLI, M. Marcel CAMO excusé, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Habiba PAILLAC excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Sébastien USCHER excusé, Mme Nicole ZAPPIA, M. Olivier BETTATI excusé, Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Pascale VERAN.

MOULINET : M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, excusé donne pouvoir à Mme Véronique BATONNIER, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER excusé, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Anthony MALVAULT excusé.

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI.

SAORGE : Mme Brigitte BRESC.

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, excusé donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude GUIBAL.

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO, excusé donne pouvoir à Daniel ALBERTI.

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI.

Date d'affichage : 15 Juillet 2021

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey – 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Monsieur le Président nomme M. Sébastien OLHARAN Secrétaire de Séance. M. Sébastien OLHARAN procède à l'appel.

Monsieur le Président précise que le Quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président appelle au vote du Procès-Verbal du 15 Avril 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après qu'il ait été procédé à l'appel des membres, après avoir entendu les rapporteurs, le Conseil délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n° 90/2021 : Avis relatif au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes.
Rapporteur : Albert FILIPPI, Vice-Président
A l'unanimité approuve le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Délibération n°91/2021 : Convention de groupement de commandes entre la Ville de Menton, l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, relatif à l'achat de fournitures et matériaux nécessaires à la réalisation de travaux en régie par les services
Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président
A l'unanimité adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton, l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, en vue d'une consultation commune pour les achats de fournitures et matériaux (menuiserie, quincaillerie, peinture, fournitures électriques, serrurerie, etc.) pour les travaux en régie. La Commune de Menton y est désignée comme coordinateur.
Le conseil autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton, l'OTVM et la CARF.

Délibération n°92/2021 : Convention constitutive de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mutualisé de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).
Rapporteur : M. Albert FILIPPI, Vice-Président
Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU demande s'il y aura du personnel supplémentaire. Le Président précise qu'une personne de la communauté de communes des Paillons est déjà présente à la CARF pour ce projet. Il n'y aura donc pas d'inflation de personnel.
A l'unanimité approuve la Convention constitutive de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le PCAET mutualisé de la CARF et de la CCPP et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Délibération n°93/2021 : Protocole d'accord transactionnel avec la SMACL dans le cadre de la Tempête ALEX
Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président
Mme Estelle GIORGIO REVERDIAU demande qui a formulé cette réclamation et s'il y eu des rapports d'expertises. Juridiquement, qui a rédigé la délibération ? cela est-il intéressant pour les contribuables ? Qui nous a conseillé ?
Il est répondu que la négociation a permis d'obtenir 200 000 Euros de plus que le plafond de 1,5 Million d'Euros fixé par le contrat. Un expert a fait le bilan de l'ensemble des dégâts sur toutes les communes.

A l'unanimité des votants (1 abstention : Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU) approuve le protocole d'accord transactionnel avec la SMACL dans le cadre de la tempête ALEX et autorise M. Le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°94/2021 : Avenant N° 1 relatif à la Convention de financement pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la gare SNCF de CARNOLES sur ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Rapporteur : Mme Véronique BATONNIER, Conseiller Communautaire

A l'unanimité approuve les termes de l'avenant N°1 à la convention de financement pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de CARNOLES sur Roquebrune-Cap-Martin. Le conseil autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 à la convention de financement pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de CARNOLES sur Roquebrune-Cap-Martin, sollicite toutes les subventions possibles auprès des différents partenaires et dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal.

Délibération n°95/2021 Avenant N° 1 relatif à la Convention de financement des études de projet (PRO) et de la réalisation (REA) de la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité réduite (PMR) des quais de la gare de Menton

Rapporteur : M. Yves JUHEL, Membre du Bureau Communautaire

A l'unanimité approuve les termes de l'avenant N°1 à la convention de financement pour la réalisation des études de projet et de la réalisation de la mise en accessibilité pour les personnes à Mobilité réduite (PMR) des quais de la gare de Menton, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 à la convention de financement pour la réalisation des études de projet et de la réalisation de la mise en accessibilité pour les personnes à Mobilité réduite (PMR) des quais de la gare de Menton, sollicite toutes les subventions possibles auprès des différents partenaires et dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal.

Délibération n°96/2021 : Modification du Plan de Financement de la Convention de financement des études de projet (PRO) et de la réalisation (REA) du Pôle d'Echange Multimodal de Menton

Rapporteur : M. Le Président

Mme Estelle GIORGIO REVERDIAU s'interroge sur le Million d'euros de dépenses supplémentaires pour le parking. Qui va l'exploiter ? La société qui gère actuellement ne peut-elle prendre en charge cette somme pour soulager la CARF ? Pourquoi ne pas prendre cette somme dans les fonds de concours ?

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un appel d'Offres qui couvre une multitude d'autres travaux. Ce surcoût permet une augmentation du nombre de places de parking. Il permet également de bénéficier d'une construction optimale avec une seule ligne de poteaux, ce qui facilite grandement les manœuvres des automobilistes. Le temps de gestion du parking qui a été obtenu générera des bénéfices pour la collectivité qui compenseront facilement ce surcoût.

A l'unanimité des votants (1 abstention : Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU) approuve la modification du plan de financement de la convention de financement pour la réalisation des études de projet et de la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de Menton dans les conditions supra mentionnées portant le montant du projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Menton de de 20.827 M€ à 24.567 M€ et une augmentation de la participation de la CARF de 6.436 M€ à 9.080 M€. Le conseil autorise Monsieur le Président à signer tous actes et avenants relatifs à la convention de financement pour la réalisation des études de projet et de la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de Menton, à signer la convention de financement complémentaire des travaux de réalisation du parking souterrain sous le parvis de la gare de 4 niveaux avec une géométrie à une ligne de poteaux pour chaque niveau du Pôle d'Echange Multimodal de Menton et à solliciter toutes les subventions possibles auprès des différents partenaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2021 et suivants.

Délibération n°97/2021 : Convention d'intervention foncière « protection contre les risques naturels » entre la CARF, les communes de la Roya, l'Etat et l'EPF dans le cadre de la Tempête ALEX

Rapporteur : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président

A l'unanimité, approuve la convention d'intervention foncière « protection contre les risques naturels » Autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°98/2021 : Attribution d'une subvention mémorielle à l'Amicale Nationale du 22ème B.C.A et des troupes de montagnes

Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président

A l'unanimité attribue une subvention mémorielle d'un montant de 1 000€ à L'Amicale Nationale du 22ème B.C.A et des troupes de montagnes afin de participer à la réalisation d'un triptyque pour développer le tourisme de mémoire dans l'Arc Alpin, et dit que ces crédits sont inscrits au Budget Principal 2021 au compte 020/6574/FIN.

Délibération n°99/2021 : Attribution d'une subvention mémorielle à l'Ordre National du Mérite pour le projet « Le Bon Pasteur »

Rapporteur : M. Yves JUHEL, Membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président et Monsieur Yves JUHEL ne prennent pas part au vote

A l'unanimité décide de l'attribution d'une subvention mémorielle d'un montant de 2 000€ à l'Association Nationale des Membres de l'Ordre du Mérite National, afin de participer à la construction d'un monument mémoriel sur la Commune de Tende, Hameau de Vievola, et dit que ces crédits sont inscrits au Budget Principal 2021 au compte 020/6574/FIN.

Délibération n°100/2021 : Fonds de concours pour la commune de La Brigue (Acquisition d'une Saleuse, Remise en état du Pick up de la commune, Achats d'accessoires pour les deux 4X4 de la commune, Réfection des volets au bâtiment Arnaldi)

Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité décide de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de La Brigue destinés au financement de :

- Acquisition d'une saleuse, pour un montant de **3 125,00 € ;**
- Remise en état du Pick up de la commune, pour un montant de **1 300,00 € ;**
- Achats d'accessoires pour les deux 4X4 de la commune, pour un montant de **1 147,63 € ;**
- Réfection des volets au bâtiment Arnaldi, pour un montant de **607,50 € ;**

Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°101/2021 : Fonds de concours pour la commune de Breil sur Roya (Travaux d'installation d'une passerelle chemin des Graïou, Achat d'une débroussailleuse, d'un souffleur et d'un motoculteur, Achat d'une pince à sertir pour travaux de plomberie)

Rapporteur : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président

A l'unanimité, décide de l'attribution des fonds de concours à verser à la commune de Breil sur Roya destinés au financement de :

- Travaux d'installation d'une passerelle chemin des Graïou, pour un montant de **1 000,00 €** ;
- Achat d'une débroussailleuse, d'un souffleur et d'un motoculteur, pour un montant **1 326,46 €** ;
- Achat d'une pince à sertir pour travaux de plomberie, pour un montant de **707,06 €** ;

Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil

Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°102/2021 : Fonds de concours pour la commune de Castillon
(Reprise et confortement du soutènement du jeu de boules- Petits travaux bâtiments communaux)
Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président
A l'unanimité décide de l'attribution des fonds de concours à verser à la commune de Castillon destiné au financement de :
- Reprise et confortement du soutènement du jeu de boules, pour un montant de **2 940,00 € ;**
- Petits travaux bâtiments communaux, pour un montant de **3 773,07 € ;**
Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°103/2021 : Fonds de concours pour la commune de Fontan
(Participation à l'achat de 2 rétinographes pour la Maison de santé pluriprofessionnelle de la Roya, Aménagements pastoraux, Acquisition de mobilier urbain, Création de caniveaux route de la Coletta à Berghe Inférieur, Réfection de garde-corps, Remplacement de jardinières, Réfection du sentier-protection du canal de captage d'alimentation en eau des fontaines du village)
Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président
A l'unanimité décide de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Fontan destinés au financement de :
- Participation à l'achat de 2 rétinographes pour la Maison de santé pluriprofessionnelle de la Roya, pour un montant **de 326,97 € ;**
- Aménagements pastoraux, pour un montant de **16 700,00 € ;**
- Acquisition de mobilier urbain, pour un montant de **1 200,00 € ;**
- Création de caniveaux route de la Coletta à Berghe Inférieur, pour un montant de **1 600,00 € ;**
- Réfection de garde-corps, pour un montant de **2 322,00 € ;**
- Remplacement de jardinières, pour un montant de **2 640,00 € ;**
- Réfection du sentier-protection du canal de captage d'alimentation en eau des fontaines du village, pour un montant de **12 750,00 € ;**
Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 Février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°104/2021 : Fonds de concours pour la commune de Gorbio (Achat de 3 ordinateurs portables, sécurisation de la voirie communale ancien chemin de Menton, Création de parking route du Sanatorium)
Rapporteur : M. Paul COUFFET, Vice-Président
A l'unanimité, décide de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Gorbio destinés au financement de :
- Achat de 3 ordinateurs portables, pour un montant de **1 108,68 € ;**
- Sécurisation de la voirie communale ancien chemin de Menton, pour un montant de **14 583,33 € ;**
- Création de parking route du Sanatorium, pour un montant de **4 872,91 € ;**

Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°105/2021 : Fonds de concours pour la commune de Menton (Réaffectation du solde de diverses opérations, Travaux de sécurisation et de réfection de l'ancienne voie du tram)
Rapporteur : Mme Sandra PAIRE, Conseiller Communautaire
A l'unanimité décide de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Menton destiné au financement de :
- Opération de confortement de l'ancienne voie du tram (travaux de sécurité, réfection sous cavage et murs de soutènement), pour un montant de **112 130,80 €** ;

Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°106/2021 : Fonds de concours pour la commune de Sainte Agnès (Travaux de sécurisation de la voirie suite aux intempéries du 20/12/2019 :« Route des Vignes » « Route Figourne » « Route de la Colline » « Chemin du Pian, partie basse » Et réfection des ruelles du Village, Installation d'un système de vidéo-protection, Acquisition d'un véhicule tractopelle, Achat de mobilier et matériel scolaire pour l'ouverture d'une nouvelle classe, Achat de 5 ordinateurs de bureau et d'un ordinateur portable, Travaux de reconstruction de la voirie, suite aux intempéries des 23-24/11/2019 :« Route de la Cascade » séparateurs de voies et étude géotechnique, « Route Figourne Fortin » étude géotechnique, « Route de la Colline » muret, « Chemin du Pian » canal et rampe béton, « Route du Pian » grille de caniveau, Travaux route du Haut Cabrolles et du chemin Bellaut-Figourn , Acquisition de jeux et aménagement des aires de jeux de la Commune, Equipement visiophone de l'école, Equipement des services techniques avec l'achat d'une tronçonneuse, Equipement d'une banque d'accueil en Mairie, Réfection des sanitaires au Village et mise aux normes PMR, Sonorisation de l'Eglise, Extincteurs des salles communales, Réalisation de tranchées et pose de gaines pour le réseau EDF)
Rapporteur : M. Albert FILIPPI, Vice-Président
A l'unanimité décide de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Sainte Agnès destinés au financement de :
- Travaux de sécurisation de la voirie suite aux intempéries (20/12/2019)
  « Route des Vignes »
  « Route Figourne »
  « Route de la Colline »
  « Chemin du Pian, partie basse »
  Et réfection des ruelles du Village, pour un montant de **18 064,32 € ;**
- Installation d'un système de vidéo-protection, pour un montant de **3 919,80 € ;**
- Acquisition d'un véhicule tractopelle, pour un montant de **10 500,00 € ;**
- Achat de mobilier et matériel scolaire pour l'ouverture d'une nouvelle classe, pour un montant de **1 639,91 € ;**
- Achat de 5 ordinateurs de bureau et d'un ordinateur portable, pour un montant de **3 023,44 € ;**
- Travaux de reconstruction de la voirie, suite aux intempéries (23-24/11/2019)
  « Route de la Cascade » séparateurs de voies et étude géotechnique
  « Route Figourne Fortin » étude géotechnique
  « Route de la Colline » muret

« Chemin du Pian » canal et rampe béton
« Route du Pian » grille de caniveau, pour un montant de **6 933,90 €**
- Travaux route du Haut Cabrolles et du chemin Bellaut-Figourn, pour un montant de **2 758,31 €**
- Acquisition de jeux, aménagement des aires de jeux de la Commune, pour un montant de **22 056,90 €**
- Equipement visiophone de l'école, pour un montant de **798,71 €**
- Equipement des services techniques avec l'achat d'une tronçonneuse, pour un montant de **306,96 €**
- Equipement d'une banque d'accueil en Mairie, pour un montant de **588,74 €**
- Réfection des sanitaires au Village et mise aux normes PMR, pour un montant de **2 083,33 €**
- Sonorisation de l'Eglise, pour un montant de **1 135,42 €**
- Extincteurs des salles communales, pour un montant de **883,60 €**
- Réalisation de tranchées et pose de gaines pour le réseau EDF, pour un montant de **6 277,50 €**

Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 Février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°107/2021 : Fonds de concours pour la commune de Saorge (Participation pour l'achat d'un rétinographe pour la maison de santé pluri-professionnelle de la Roya, Travaux du mur de soutènement du jardin d'enfant rue Jules Ferry, Acquisition d'une parcelle de terrain au quartier de la Madone, Acquisition de parcelles de terrain pour la revalorisation des oliveraies, Réalisation de travaux au 1er étage du bâtiment de la Mairie, Acquisition d'une bâche pour les manifestations)
Rapporteur : Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente
A l'unanimité décide de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Saorge destinés au financement de :
- Participation à l'achat d'un rétinographe pour la Maison de santé pluri professionnelle de la Roya, pour un montant de **433,78 €**
- Travaux du mur de soutènement du jardin d'enfant rue Jules Ferry, pour un montant de **12 466,03 €**
- Acquisition d'une parcelle de terrain au quartier de la Madone, pour un montant de **3 299,00 €**
- Acquisition de parcelles de terrain pour la revalorisation des oliveraies, pour un montant de **3 499,00€**
- Réalisation de travaux au 1er étage du bâtiment de la Mairie, pour un montant de **4 052,49 €**
- Acquisition d'une bâche pour les manifestations, pour un montant de **3 523,00 €**

Et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Délibération n°108/2021 : Budget Régie Assainissement - Produits irrécouvrables - Admission en non- valeur – exercices 2019 et 2020
Rapporteur : M. Albert FILIPPI, Vice-Président
A l'unanimité admet en non-valeur ces créances irrécouvrables pour un montant de 1 676,58 € sur le Budget Régie Assainissement, et dit que cette créance sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Régie Assainissement de l'exercice 2021 au compte 6541.

Délibération n°109/2021 : Budget annexe DSP Assainissement, exercice 2021 :
Décision modificative n°1
Rapporteur : M. Albert FILIPPI, Vice-Président
A l'unanimité approuve la décision modificative n°1 sur le Budget Annexe DSP Assainissement au titre de l'exercice 2021.

Délibération n°110/2021 : Budget Annexe DSP Eau Potable, exercice 2021 :
Décision modificative n°1
Rapporteur : Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente
A l'unanimité approuve la décision modificative n°1 sur le Budget Annexe DSP Eau Potable au titre de l'exercice 2021.

Délibération n°111/2021 : Budget annexe Régie Assainissement, exercice 2021 :
Décision modificative n°1
Rapporteur : Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente
A l'unanimité approuve la décision modificative n°1 sur le Budget Annexe Régie Assainissement au titre de l'exercice 2021.

Délibération n°112/2021 : Budget Principal, exercice 2021 :
Décision modificative n°1
Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président
A l'unanimité approuve la décision modificative n°1 sur le Budget Principal au titre de l'exercice 2021.

Délibération n°113/2021 : Demande de report pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU) au 1er janvier 2024
Rapporteur : M. Alain DUCRUET, Conseiller Communautaire
Mme ESTELLE GIORGIO REVERDIAU s'inquiète du départ du Directeur Général des Services (DGS) et insiste sur la nécessité d'avoir des personnes compétentes pour aider les élus. Monsieur le Président répond que des personnes compétentes sont en cours de recrutement.
A l'unanimité demande le report pour la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) au 1er janvier 2024, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce report, et précise que toutes les dispositions seront prises afin que le référentiel budgétaire et comptable « M 57 » soit applicable pour le budget principal de CARF à compter du 1er janvier 2024, date butoir du déploiement de cette nouvelle nomenclature budgétaire et comptable.

Délibération n°114/2021 : Candidature de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à l'appel à candidature « sélection des Espaces Valléens 2021-2027 »
Rapporteur : Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente
A l'unanimité approuve le principe de candidature de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à l'appel à candidature pour la sélection des Espaces Valléens 2021-2027, valide le dossier de candidature de portage de la stratégie Espace Valléen par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et autorise le Président à soumettre ce dossier de candidature.

Délibération n°115/2021 : Demande de subvention ingénierie Espace Valléen – année 2021
Rapporteur : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président
A l'unanimité approuve le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter le financement auprès du FNADT

Délibération n°116/2021 : Création d'un centre de télétravail / coworking / formation à Menton : financement et demandes de subvention.
Rapporteur : M. Le Président
A l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel du projet et la participation de la CARF à hauteur de 20 % du montant global de l'opération, autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention du Conseil régional prévue dans le cadre du Contrat régional d'équilibre territorial (CRET),

à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental prévue dans le cadre du Contrat de territoire Horizon 2026, à solliciter toute demande de dérogation facilitant la mise en œuvre de ce projet,
Le conseil dit que les dépenses au titre de la participation de la CARF sont inscrites au budget principal 2021 et suivants, et donne au Président tout pouvoir dans le respect des dispositions règlementaires pour assurer le suivi de la réalisation de cette opération.

Délibération n°117/2021 : Aide à l'achat de vélos à assistance électrique
Rapporteur : Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente
A l'unanimité accorde une aide à l'achat de vélos à assistance électrique aux ménages résidant sur le territoire communautaire selon les conditions décrites dans la convention annexée à la présente délibération, autorise M. le Président ou son représentant à signer les conventions individuelles à intervenir avec les bénéficiaires et à procéder au versement des aides par décision communautaire

Délibération n°118/2021 : Analyse des risques et mesures de préventions contre l'affaissement des sols du centre-bourg de BREIL-SUR-ROYA
Rapporteur : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président
A l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel du projet et la participation de la CARF à hauteur de 20,00% du montant global de l'opération, autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour cette opération, à solliciter la subvention du Conseil régional prévue dans le cadre du CRET, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et à solliciter toute demande de dérogation facilitant la mise en œuvre de ce projet. Le conseil dit que les dépenses au titre de la participation de la CARF sont inscrites au budget principal 2021 et suivants, et donne au Président tout pouvoir dans le respect des dispositions règlementaires pour assurer le suivi de la réalisation de cette opération.

Délibération n°119/2021 : Adduction d'eau de la Roya – Approbation de la répartition des comptes d'exploitation de l'année 2019
Rapporteur : M. Paul COUFFET, Vice-Président
A l'unanimité adopte la répartition des comptes d'exploitation de l'adduction d'eau de la Roya au titre de l'année 2019.

Délibération n°120/2021 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'installation d'escaliers mécaniques publics et la création d'un cheminement sécurisé piétonnier en peripherie des escaliers mécaniques réalisés à Beausoleil
Rapporteur : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président
A l'unanimité approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la commune de Beausoleil, et autorise Monsieur le Président à signer cette convention telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Délibération n°121/2021 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de requalification de l'avenue de Verdun à Beausoleil
Rapporteur : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président
A l'unanimité approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la commune de Beausoleil, et autorise Monsieur le Président à signer cette convention telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Délibération n°122/2021 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées et d'enfouissement de fourreaux TPC – Rte de Laghet – La Turbie
Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président
A l'unanimité approuve la conclusion de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir entre le SIVOM de Villefranche-Sur-Mer et la CARF et autorise M. le Président à signer cette convention telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération. Le conseil charge Monsieur le Président, le Directeur Général

des Services par délégation ou le Trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°123/2021 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs au projet de requalification du centre-ville à Beausoleil
Rapporteur : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président
A l'unanimité approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la commune de Beausoleil et autorise Monsieur le Président à signer cette convention telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Délibération n°124/2021 : Convention de prestation assistance à maîtrise d'ouvrage avec le BRGM pour un appui scientifique et technique en hydrogéologie pour la gestion du champ captant de PORRA (Vintimille, Italie)
Rapporteur : Mme Sandra PAIRE, Conseiller Communautaire
A l'unanimité approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et le BRGM, et autorise Monsieur le Président à signer cette convention telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Délibération n°125/2021 : Contrat d'assistance pour la coordination du secrétariat technique du « Protocole d'Intention transfrontalier pour le bassin hydrographique du fleuve Roya et de ses affluents » en continuité avec les prestations similaires déroulés dans le cadre du projet Interreg Alcotra « Concert-Eaux » ET d'appui suite à la crise hydrique de la Roya
Rapporteur : M. Paul COUFFET, Vice-Président
A l'unanimité approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et M. Rolando POZZANI et autorise Monsieur le Président à signer cette convention telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Délibération n°126/2021 : Convention de coopération transfrontalière dans le cadre du programme INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA
Rapporteur : M. Albert FILIPPI, Vice-Président
A l'unanimité approuve la convention de coopération transfrontalière en vue de la réalisation du projet « Concert-Eaux OPERA », et autorise Monsieur le Président à signer cette convention telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Délibération n°127/2021 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - exercice 2020-Décret n°2000-404 du 11 mai 2000
Rapporteur : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président
A l'unanimité prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2020.
Et dit que ce rapport sera transmis à chaque commune de la Communauté afin qu'il soit présenté et débattu au sein de leur Conseil Municipal respectif, conformément à la réglementation précitée et sera tenu à la disposition du public dans les Secrétariats des Mairies des communes membres de la C.A.R.F.
Le conseil dit que chaque commune transmettra à la Communauté de la Riviera Française une copie de la délibération attestant que cette procédure a bien été respectée.

Délibération n°128/2021 : Lutte contre les déchets plastiques : Signature de la charte « une plage sans déchets plastique », Signature de la charte régionale « Sud zéro déchet plastique »
Rapporteur : Mme Sandra PAIRE, Conseiller Communautaire
A l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la charte « une plage sans déchet plastique » et la charte régionale « Sud zéro déchet plastique » et dit que les dépenses afférentes à la mise en œuvre de ces 2 chartes seront prévues au BP 2022 et suivants.

Délibération n°129/2021 : Traitement des déchets ménagers : Convention pour l'achat de crédits carbone

Rapporteur : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président

A l'unanimité Autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la SMA, Société Monégasque d'Assainissement, et la Communauté de la Riviera Française pour que cette dernière s'acquitte des sommes correspondant à la compensation carbone de ses déchets incinérés en Principauté depuis 2019 et pour les prochaines années et dit que ces dépenses seront prévues aux BP 2022 et suivants.

Départ de M. Gérard SPINELLI

Délibération n°130/2021 : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés : Signature du Contrat d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire »

Rapporteur : M. Paul COUFFET, Vice-Président

A l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer le Contrat d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » de la Région Sud et tous les engagements qui en découlent : 10

- Programme Local de Prévention des Déchets,
- Stratégie de gestion différenciée des déchets d'activités économiques,
- Tri des biodéchets alimentaires à la source,
- Adhésion à des réseaux régionaux de prévention des déchets,
- Adhérer à la charte régionale « Zéro déchet plastique ».

Et dit que toutes les dépenses afférentes à la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » seront prévues au BP 2022 et suivants.

Délibération n°131/2021 : Demande de Subvention du bailleur UNICIL- opération Avenue De Verdun -Roquebrune-Cap-Martin

Rapporteur : Mme Patricia LORENZI, Conseiller Communautaire

A l'unanimité attribue une subvention de 167.700€ au bailleur UNICIL pour la construction de 39 logements sociaux dans le programme « Avenue de Verdun » à Roquebrune-Cap-Martin, autorise Monsieur le Président à signer la convention de réservation pour 7 logements et dit que les crédits seront prévus aux budgets 2022 et suivants

Délibération n°132/2021 : Demande de Subvention du bailleur UNICIL- opération Val d'or Menton

Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller communautaire

A l'unanimité attribue une subvention de 88.000€ au bailleur UNICIL pour la construction de 23 logements sociaux dans le programme « Val d'or » à Menton, autorise Monsieur le Président à signer la convention de réservation pour 1 logement et dit que les crédits seront prévus aux budgets 2022 et suivants

Délibération n°133/2021 : Demande de Subvention du bailleur Cote d'Azur Habitat- opération Villa Cinque -La Turbie

Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président

A l'unanimité attribue une subvention de 23.100€ au bailleur Côte d'Azur Habitat pour la construction de 6 logements sociaux dans le programme « Villa Cinque » à La Turbie, autorise Monsieur le Président à signer la convention de réservation pour 1 logement et dit que les crédits seront prévus aux budgets 2022 et suivants

Délibération n°134/2021 : Approbation de la convention d'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) et signature de la convention de financement avec la Région

Rapporteur : M. Yves JUHEL, membre du Bureau communautaire

A l'unanimité approuve la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ci jointe, autorise Monsieur le Président à signer cette convention et à solliciter les financements cités, à signer

la convention de financement avec la Région, à engager tout acte et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération et dit que les crédits sont prévus aux budgets 2021 et suivants

Délibération n°135/2021 : Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) : lancement du marché
Rapporteur : M. Yves JUHEL, Membre du Bureau Communautaire
A l'unanimité autorise Monsieur le Président publier et signer le marché pour recruter une équipe d'animation pour la mise en œuvre de l'OPAH et dit que les crédits sont prévus aux budgets 2021 et suivants

Départ de M. Sébastien OLHARAN

Délibération n°136/2021 : ANNULE ET REMPLACE
Demande de Subvention du bailleur Gambetta- opération Kosmic- Roquebrune-Cap-Martin
Rapporteur : Mme Solange BERNARD, Conseiller Communautaire
A l'unanimité attribue une subvention de 34.700€ au bailleur Gambetta pour la construction de 12 logements sociaux dans le programme situé 5 avenue François de Monléon à Roquebrune-Cap-Martin, autorise Monsieur le Président à signer la convention de réservation pour 1 logement et dit que les crédits correspondants sont inscrits aux BP 2021 et suivants

Délibération n°137/2021 : signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
Rapporteur : M. Le Président
A l'unanimité approuve le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), autorise Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique, dit que ce contrat a vocation à être revu annuellement pour intégrer ou compléter de nouveaux projets, éléments de connaissance et pour tenir compte d'évènements survenant sur le territoire et que les crédits sont prévus aux budgets 2021 et suivants

Délibération n°138/2021 : Signature de la convention Petites Villes de Demain
Rapporteur : M. Le Président
A l'unanimité approuve la convention Petites Villes de Demain de la CARF, autorise Monsieur le Président à signer la convention Petites Villes de Demain et tous documents y afférant et dit que les crédits sont prévus aux budgets 2021 et suivants

Délibération n°139/2021 : Signature de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS de Menton auprès de la CARF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.
Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, Conseiller Communautaire
A l'unanimité approuve la mise à disposition du Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale de Menton auprès de la CARF afin d'assurer les missions rattachées au poste de chargé de coopération la Convention Territoriale Globale pilote en lien avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales à hauteur de 50%, valide la convention ci-jointe pour une durée de 2 ans 5 mois et 16 jours soit du 15 juillet 2021 au 31 décembre 2023, ainsi que le référentiel et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ladite mutualisation.

Délibération n°140/2021 : Recours au contrat d'apprentissage
Rapporteur : M. Paul COUFFET, Vice-Président
A l'unanimité autorise le recours aux contrats d'apprentissage, autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis, et précise que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget principal,

Délibération n°141/2021 : Recours au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences- dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion
Rapporteur : M. GUY BONVALLET, Vice-Président
A l'unanimité autorise le recours au contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion-Parcours Emploi Compétence, autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dispositif, et notamment les contrats ainsi que les conventions tripartites conclues entre l'employeur, le bénéficiaire, et le prescripteur, et précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal,

Délibération n°142/2021 : Convention de mise à disposition du personnel municipal entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'instruction des dossiers d'urbanisme
Rapporteur : M. Guy BONVALLET, Vice-Président
A l'unanimité adopte la présente délibération et approuver la convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux du 15 juillet 2021 au 31 décembre 2022 et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et ses éventuels avenants, cette convention donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition. Le conseil précise qu'il sera facturé à la CARF à fin de remboursement, le coût semestriel par agent (salaire brut et charges patronales selon quotité de temps de travail mis à disposition) et que les recettes seront imputées au budget principal au titre de l'exercice correspondant et suivant, convenues entre les deux parties.

Délibération n°143/2021 : Création d'un emploi non-permanent pour mener à bien un projet
Rapporteur : M. Guy BONVALLET, Vice-Président
A l'unanimité autorise la création à compter du 1er août 2021 d'un emploi non-permanent de Chef de projet en aménagement du territoire dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » contractuel dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux relevant de la catégorie A, autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce recrutement, précise que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget principal.

Délibération n°144/2021 : Compte-rendu des décisions Communautaires
Rapporteur : Monsieur le Président
Le Conseil prend acte des décisions communautaires prises depuis la séance du 15 Avril 2021

La séance est levée à 19H10

MENTON, le 15 JUIL. 2021

Le Président,

Communauté d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE

Jean-Claude GUIBAL